

## DELAIS DE TRAITEMENT DE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES ECONOMIQUES PAR L'ADIM

	Instruction du dession per les instructeurs	Passage du dessier en Commission ADIM
Délais de traitement	inférieur ou égale à 50 jours ouvrés à compter de la date de transmission du dossier complet et conforme	Passage du dossier en Commission ADIM  inférieur ou égale à 60 jours ouvrés à compter de la date de transmission du dossier complet et conforme
Commission interne de l'ADIM	La Commission interne de l'ADIM se réunit à minima	
	1 fois par mois	
Transmission des dossiers au Conseil départemental	Après chaque commission interne de l'ADIM, les dossiers validés sont transmis au Conseil départemental en vue d'être examinés en Commission Technique des Aides Econmiques (CTAE) organisée par le Conseil départemental	
	organisee par le	Conseil departemental